

N°22/DEC/208

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION PAR L'ASSOCIATION DANS LES BACS... À SABLE
D'UN SPECTACLE INTITULÉ « LE BAL DES PTIS MONSTRES », LE
LUNDI 24 OCTOBRE 2022 SUR L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL ANNEXE
JOLIOT CURIE**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec l'Association DANS LES BACS... À SABLE, 22 rue Blanchard à FONTENAY-AUX-ROSES

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Le bal des Ptis Monstres », le lundi 24 octobre 2022 à 10h00 sur l'Accueil de Loisirs maternel Annexe Joliot Curie.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire Association DANS LES BACS... À SABLE pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 633,00 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 12 octobre 2022

Le Maire,


ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la publication le 17 OCT. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS